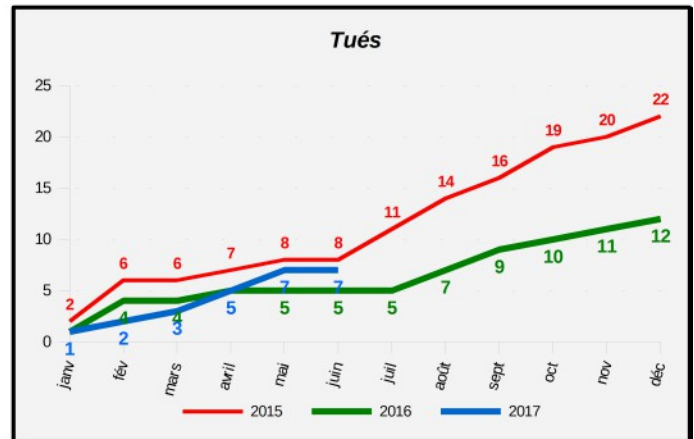
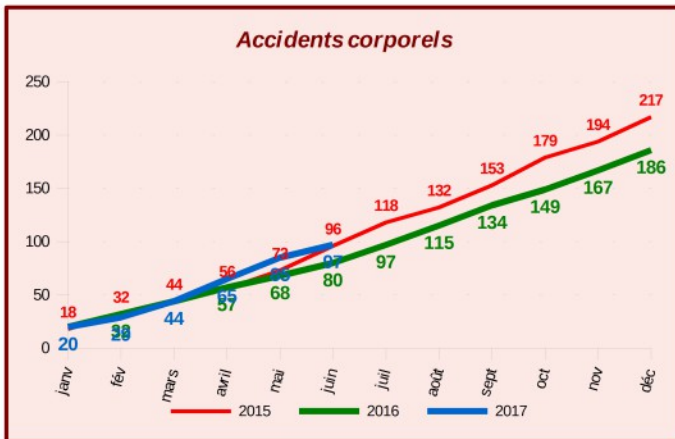


Le bilan de l'accidentologie du mois

	Accidents corporels	Tués	Blessés	dont Blessés hospitalisés
Juin 2017	12	0	30	19
Juin 2016	11	0	14	1
Évolution	+1	0	-16	+18

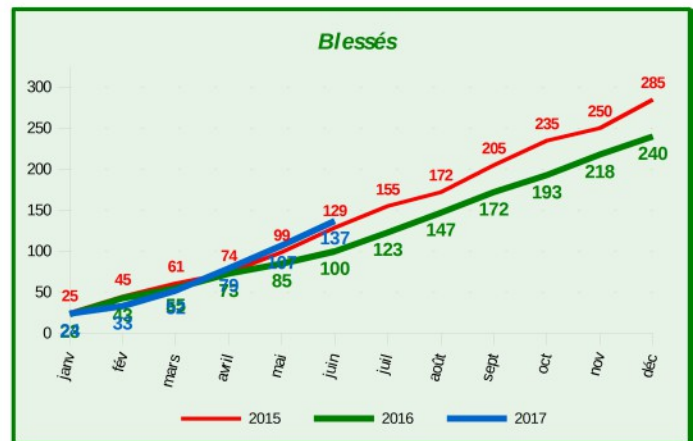
L'évolution depuis le début de l'année



En Corrèze le mois de juin 2017 a enregistré 12 accidents corporels provoquant 30 blessés dont 19 hospitalisés.

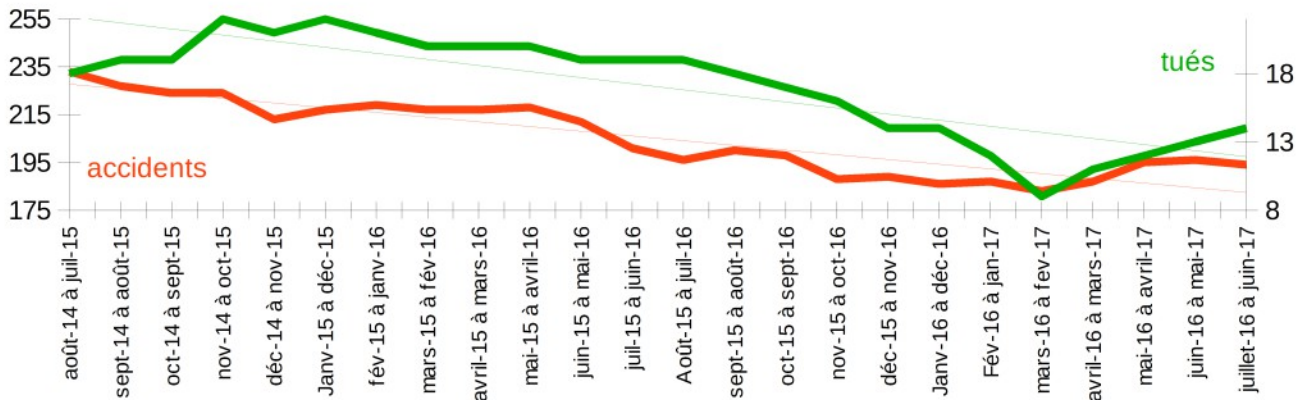
Le bilan provisoire de l'année 2017 en juin fait état de :

- 97 accidents corporels
- 7 tués
- 137 blessés



Evolution des accidents et des tués sur 12 mois glissants

En effectuant une analyse sur 12 mois glissants, on constate globalement une stabilité du nombre d'accidents corporels et de tués, en revanche une augmentation du nombre de blessés.



L'info du mois

Principes et modalités du certificat qualité de l'air

Un « certificat qualité de l'air » pour favoriser les véhicules les moins polluants

Le transport routier est l'une des sources importantes de pollution atmosphérique, notamment dans les agglomérations. Le certificat qualité de l'air permet à l'État ou aux collectivités territoriales de moduler les dispositifs applicables aux véhicules, en particulier les conditions de circulation et de stationnement, afin de favoriser l'utilisation des véhicules les moins polluants et de réduire la pollution atmosphérique et ses impacts sur la santé de la population.

6 classes de certificats qualité de l'air

Les véhicules sont répartis en 6 classes environnementales, à l'exception des véhicules les plus polluants, qui sont non classés et n'ont pas droit au certificat qualité de l'air.

La classification dépend du type de véhicule (voitures particulières, deux-roues, tricycles et quadricycles, véhicules utilitaires légers et véhicules lourds dont autobus et autocars), de sa motorisation et de la norme européenne d'émissions polluantes qu'il respecte, dite « norme Euro ». Une classe spécifique est réservée aux véhicules électriques « zéro émission moteur ».

La classification des véhicules est définie par l'Arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route.

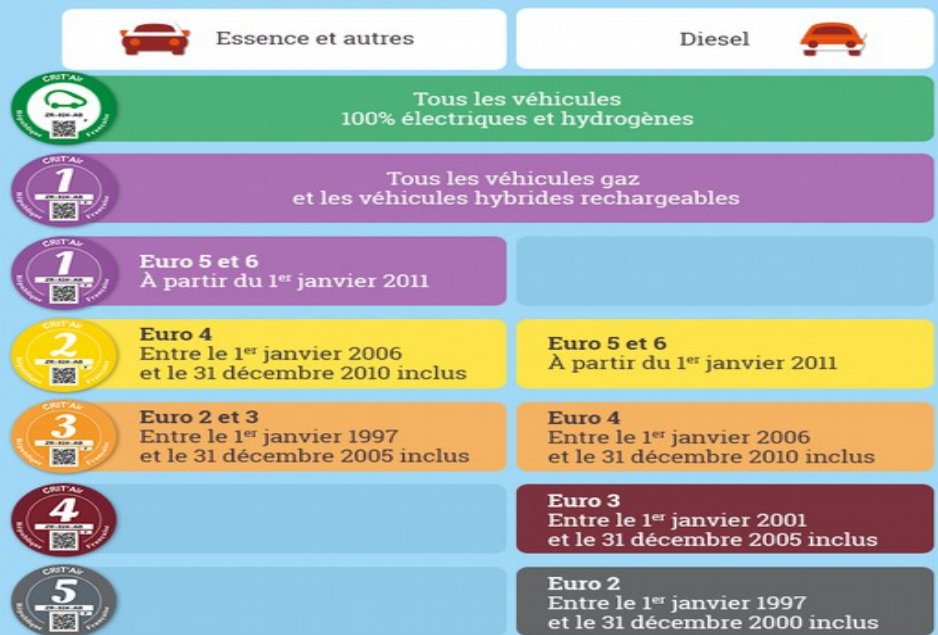
La classification du véhicule est valable pour toute la durée de vie du véhicule.

- [Arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route](#)

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

Les différentes catégories du certificat sur la qualité de l'air

Voiture particulière :

Norme Euro (inscrite sur carte grise) ou date de 1^{re} immatriculation

Pour obtenir son certificat qualité de l'air
www.certificat-air.gouv.fr

@ecologieEnergie

#LoiRoyal

Les actions du mois de juin**• sensibilisation aux abords de passages à niveau**

Le vendredi 2 juin matin, la Mission Education Sécurité Routière a participé à une action initiée par SNCF pour la protection des usagers de la route aux abords des passages à niveaux.

Le passage à niveaux d'Ussac a été choisi pour sa grande fréquentation. Les conducteurs ont reçu un dépliant complet rappelant **les règles de bonne conduite pour traverser en toute sécurité ces lieux spécifiques de rencontre entre le rail et la route**. 99 % des accidents aux passages à niveau sont dus à des infractions au code de la route par les usagers. Cette distribution a donc également été l'occasion de délivrer oralement un message de prudence et de respect des règles aux personnes qui empruntent régulièrement ces lieux. Environ 400 prospectus ont été distribués tout au long de la matinée, ce qui fait de cette action de sensibilisation un succès.

Le message a également été relayé par la presse locale venue sur place :

Trois spots radio intitulés « Le vacancier », « la tête brûlée » et « l'indécise » sont également diffusés à l'initiative de la SNCF.

**• L'estivale**

42 équipages étaient au rendez-vous ce samedi 17 juin à Egletons pour cette deuxième sortie. Comme les sorties précédentes, les deux chargés de Mission 2 roues motorisés de la Corrèze, accompagnés des intervenants départementaux de sécurité routière ont pris en charge les motards, leur faisant découvrir **les routes sinueuses du Puy de Dôme autour du Puy du Sancy propices au travail de trajectoire**.



Ce parcours montagneux a offert aux participants des paysages époustouflants lors de l'ascension de plusieurs cols. Il a aussi amené le groupe à traverser les villes de la Bourboule, du Mont Dore puis Murol ou la réalité de la vulnérabilité d'un 2 roues s'est concrétisée au détour d'une intersection par un accident consécutif au refus de priorité d'une voiture. Heureusement sans gravité pour les deux motards, mais de gros dégâts matériels, cet accident nous rappelle à tous que la conduite d'un deux roues motorisés

encadrée ou pas demeure dangereuse car soumise au respect collectif du code de la route. Cette vulnérabilité, même à faible allure, propre aux deux roues réside par l'absence de protection d'une carrosserie en cas de choc.

Cette action, inscrite au plan départemental d'actions de sécurité routière a un objectif pédagogique, elle permet aux titulaires d'un permis récent de prendre de l'assurance auprès de motards expérimentés, et de **rester humble face à la conduite automobile en général et plus particulièrement celle d'une moto**.

Les actions du mois de juin

• Journées prévention aux risques routiers à l'AFPA

Pour la troisième année consécutive la Mission Education Sécurité Routière et la direction du centre AFPA d'Egletons ont proposé aux stagiaires une journée de prévention aux risques routiers.

Le mercredi 27 juin, 150 stagiaires ont profité d'ateliers dynamiques, interactifs alliant pratique et démonstration.

Les ateliers proposés étaient : Ceinture de sécurité (voiture tonneau), conduite (simulateur 4 roues), animé par des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), l'alcool et stupéfiants (valise alcool et lunettes de simulation alcool stupéfiants), la projection du film de Coline Serreau « tout est permis » qui relate les témoignages des automobilistes lors d'un stage de récupération de points.

L'objectif de cette action pour ce public habitué à réaliser de longs déplacements routiers, est de lui apporter outre une connaissance en sécurité routière une réflexion sur ses propres pratiques de conduite en apportant un éclairage parfois déroutant sur les nouvelles pratiques sociétales de communication dont la conduite automobile n'échappe pas: le téléphone, les SMS voir maintenant les courriels.



• « A tout âge sa conduite »

Destinée aux seniors, cette action « A tout âge sa conduite » a pour vocation de permettre à la population nombreuse d'un département rural comme la Corrèze de rester autonome le plus longtemps ce qui implique forcément la possibilité de conduire.



La Mission Education Sécurité Routière poursuit cette mission en partenariat avec l'hôpital de Tulle par ces sessions gratuites de sensibilisation auprès des différents collectifs : clubs de Générations Mouvements, associations de seniors, maison de l'autonomie, etc. La voiture, objet de déplacement indispensable, renforce le lien social, permet d'aller chez le médecin, ou chez ses enfants, faire ses courses. Comment faire alors, lorsqu'on ressent quelques signes naturels de vieillissements pouvant impacter notre aptitude à la conduite.

C'est bien à ce type de questions que Laura Bessagnet, neuro-psychologue à l'hôpital de Tulle, animatrice du module, a répondu aux membres de l'association d'Entraide et de Loisirs d'Ussel réunis à la salle polyvalente de Saint Dézéry les 24 avril et 29 juin. Après une description des aspects humains et sensoriels de la conduite et des effets sur ceux-ci de l'âge, elle a apporté des pistes ou des démarches compensatoires repoussant ainsi un peu plus les limites de la conduite. Pour les aspects plus techniques de la conduite ce sont les intervenants départementaux de sécurité routière qui ont répondu à travers une révision participative du code de la route.

L'agenda de la sécurité routière

Les 21 et 22 juillet 2017	Action : Sur la route des vacances » sur l'aire de la Corrèze sur l'A89 à Vitrac Mission Education Sécurité Routière : 05 55 21 83 70
Le 26 juillet 2017	Sensibilisation au risque routier au CFAI Contact : Mission Education et Sécurité Routière : 05 55 21 83 70

Mission Sécurité Routière de la Corrèze : La prévention

